

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

AU BAPE

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES

SUR LE PROJET DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN

PAR

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS**

À GATINEAU, QUÉBEC

LE 15 NOVEMBRE 2000

Introduction

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais qui détient ses mandats d'éducation relative à l'environnement, de promotion du développement durable et de conservation des ressources, du Ministère de l'Environnement du Québec, a suivi avec intérêt tout le dossier des projets d'Hydro-Québec durant et après le grand verglas de 1998, projets qui ont soulevé plusieurs enjeux environnementaux, démocratiques, sociaux et économiques. Dans la région de l'Outaouais ce cataclysme nous a apporté quatre projets de construction de la part de la Société d'état, soit un poste temporaire, une interconnexion avec l'Ontario, un poste permanent et une ligne à 315KV(Grand Brûlé-Vignan), ces deux derniers ayant fait et faisant l'objet d'audiences publiques.

Durant les débats sur le Poste Outaouais, le CREDDO a soutenu que les justifications du promoteur pour le poste n'étaient pas assez convaincantes pour procéder à l'érection d'un nouveau poste, argument que nous maintenons pour le projet de la ligne. Le BAPE, dans son rapport paru le 17 août dernier, recommande que le nouveau Poste Outaouais serve à la sécurisation du réseau québécois et à celui de l'Outaouais. Depuis Hydro-Québec s'est engagé à mettre dans son cahier de charges, lorsqu'il ira en appel d'offre, l'aménagement du poste en vue

de permettre ses deux fonctions. Nous pourrions donc arrêter ici notre présentation et dire, procédons avec ce projet et ainsi nous n'avons plus besoin de la ligne. Cependant nous croyons important de soulever certains éléments.

Sommaire

Notre mémoire fera donc état de préoccupations que l'on peut regrouper sous les trois rubriques suivantes: la justification du projet, le patrimoine naturel et la solidarité sociale. À la première il nous apparaît que les dépenses rattachées à ce projet soient énormes par rapport au problème puisque selon le document d'étude d'impact du promoteur le promoteur se trouvait à 95% dans le réseau de distribution et que l'interconnexion avec l'Ontario pourrait pallier en cas de bris au réseau de transport.

Le deuxième élément à souligner est celui de la destruction d'une grande part du patrimoine forestier et paysager de l'Outaouais, puisque 90% du tracé se retrouve en forêt où plusieurs lacs et rivières seraient également touchés.

Enfin notre troisième préoccupation touche la qualité de vie des gens de la ville de Gatineau qui seront affectés tant par l'augmentation de bruit que par l'ajout de pilônes de grande taille. Puis nous discuterons de la problématique des mises à pied lors de catastrophes.

Présentation

La justification du projet

Hydro-Québec nous présente la ligne Grand-Brûlé-Vignan dans le cadre de sa politique de bouclage des réseaux. Il est vrai que dans certaines régions ce système soit requis mais dans l'Outaouais, région qui produit plus de 60% de son électricité, un tel déploiement n'est pas nécessaire. D'ailleurs si on instituait des programmes d'efficacité énergétique visant l'amélioration des bâtiments, la co-génération, les énergies renouvelables etc... cette proportion deviendrait plus élevée. En ce moment, il y a des pourparlers qui se déroulent entre la compagnie Domtar, la ville de Hull et le gouvernement du Canada. La papetière offre de vendre la vapeur produite par ses bouilloires (qu'elle doit remplacer par de plus grandes) afin de chauffer les édifices se trouvant au centre ville de Hull. Voilà un exemple de projet intéressant qui réduirait les besoins énergétiques en région.

Il faut aussi se rappeler que la plupart des gens qui ont subi des pannes sur plus d'une semaine voir deux, manquaient d'électricité à cause des dégâts causés au réseau de distribution par les arbres tombés sur les lignes. En plus lors de la séance des audiences à Gatineau le 19 octobre dernier, Hydro nous répondait que si le verglas s'était limité à l'Outaouais et n'avait pas sévi à Montréal et en Estrie, les réparations auraient été beaucoup plus rapides, moins de quatre jours sur la ligne de transport Mirabel-Gatineau (Chénier -Vignan).

Politiquement l'Outaouais fait partie de la région frontalière sud-ouest du Québec, cependant géographiquement elle appartient à la grande région de la capitale nationale fédérale. À Ottawa il y a un poste de 550MG qui a tenu le coup lors de la tempête de verglas, l'Est ontarien étant aussi aux prises avec un problème au niveau du réseau de distribution. Maintenant que l'interconnexion existe entre les deux provinces, il serait possible de combler le manque en MW via ce lien. Hydro avoue être mal à l'aise de dépendre du réseau voisin, cependant ce ne serait qu'une dépendance temporaire, fonctionnant dans les deux sens. Il faut comprendre que l'Outaouais et l'Est de l'Ontario étant déjà interreliés de bien des façons, ce n'est pas un lien de plus en situation de crise qui va mettre en péril la région, car il faut bien se rappeler que nous parlons de cas d'urgence majeure.

Il serait aussi important de préciser que la plupart des fermetures de bureaux ont été effectuées par solidarité puisque la grande majorité des gens vivant dans la noirceur étaient des employés de ces institutions. D'ailleurs les écoles en milieu urbain n'ont été fermées que deux jours et les bureaux des gouvernements de quatre à sept. Quant aux industries, la papetière MacLaren a réduit le nombre de quarts de travail mais a continué à fonctionner puisqu'elle produit sa propre électricité. Une part de cette énergie a été mise à contribution dans le réseau. Nous reviendrons plus loin dans ce mémoire sur les effets sociaux-économiques que la tempête a eu sur les travailleurs, travailleuses en industrie. Il faut rappeler encore une fois que même si le

réseau de transport avait été rétabli dans les plus brefs délais, le réseau de distribution demeurait en panne et qu'il était la cause, selon le document d'étude d'impact d'Hydro-Québec de **95% du problème.**

Le projet de la Ligne Grand-Brûlé-Vignan pourrait entraîner des coûts s'échelonnant entre 175 et 220 millions de dollars, sans compter la **centaine de millions affecté au Poste Outaouais et à l'interconnexion.** C'est un prix élevé à payer pour une police d'assurance portant sur un événement pour lequel il est difficile de calculer les probabilités de sa réapparition et duquel disent les météorologues, il est à peu près certain qu'il ne se reproduira pas de sitôt.

Ensuite il y a des améliorations possibles à apporter au système, telles des méthodes de déglacage plus efficaces, des pylônes et fils plus résistants etc.. Si en plus nous pouvons compter sur la production locale, une bonne politique d'efficacité énergétique et sur les voisins d'à côté, il est possible de croire que la population en serait sécurisée.

Il a aussi été question lors des audiences, du système «tag» c'est-à-dire l'installati^on de turbines à gaz naturel dans l'enceinte du poste Vignan, qui prendrait la relève en cas de panne. Ayant été aux renseignements auprès de la compagnie de gaz Enbridge, son représentant nous a confirmé que ce système était possible mais dispendieux, d'autant qu'il ne servirait que de police d'assurance. En plus ces turbines peuvent être très efficaces car elles possèdent un récupérateur de chaleur, qui peut réacheminer celle-ci en vue de chauffer un ou des édifices. Encore là, la

question du prix de la police d'assurance survient. Cela en vaut-il la dépense? Dans le cas des turbines **le coût environnemental est beaucoup moindre** puisqu'il ne serait pas nécessaire d'abattre une bande forestière de plus de 130km de long sur 57 m de largeur, de traverser la Réserve faunique Papineau-Labelle et de toucher plus de 115 cours et plans d'eau.

Une question a soutenu tous les débats lors de ces audiences et celles au sujet du Poste Outaouais: **la vente d'électricité à l'Ontario**. Un vice-président de passage dans l'Outaouais coïncidement en même temps que les audiences affirme vouloir vendre de l'électricité à cette province mais selon les règles du marché. Ensuite on nous répond en audiences que la vente peut se faire sans la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Donc pourquoi déboursier toutes ces sommes pour une ligne qui serait un en-cas? Pourquoi ne pas investir ses sommes dans **des programmes d'efficacité énergétique, dans des sources renouvelables d'énergie et dans les améliorations à apporter au réseau**.

Patrimoine naturel

L'Outaouais possède une des forêts mixtes d'une biodiversité des plus variées au Québec et aucun parc national de conservation. En ce moment la FAPAQ négocie en vue de créer le Parc de Plaisance, premier parc en zone humide du Québec dont la superficie est assez limitée et la vocation protège peu d'étendue forestière. Autrement en Outaouais, on retrouve le Parc de la Gatineau (qui n'a aucun statut, ni fédéral, ni provincial et pas de mandat de conservation) et trois

réserves fauniques dont la Réserve Papineau-Labelle qui serait grandement touchée par la ligne hydro-électrique. **D'ailleurs la SEPAQ s'oppose au projet.**

Lors des négociations préalables entre le promoteur et les MRC, municipalités, villages, intervenants en agriculture et tourisme etc, toutes sortes de compromis et mesures d'atténuation ont été proposés quant au tracé, afin de protéger, et avec raison, les acquis dans ces secteurs, cependant le patrimoine écologique et le paysage naturel de la région (dans son ensemble et non au pièce par pièce) n'a pas été pris en compte.

Comment justifier que tel lac ou tel tronçon de rivière ou tel boisé ou tel coin de villégiature mérite plus d'égards qu'un autre ou que le paysage dans son ensemble? Pourquoi la forêt privée fait-elle l'objet de dédommagements mais non la forêt public? Peut-être n'a-t-elle pas de valeur monétaire, mais n'a-t-elle pas une valeur en soi, une valeur patrimoniale et esthétique dans sa totalité? N'appartient-elle pas au **parc écologique et à la biodiversité de l'Outaouais**? En juin le Conseil des ministres mandatait le Ministère de l'environnement en vue d'accélérer le dossier des aires protégées dont feraient partie les réserves fauniques puisque la superficie sous protection ne comporte que **2,8% de la superficie du Québec**. Dans cette perspective où l'objectif visé est de 8%, ne doit-on pas présumer qu'une ligne hydro-électrique ne seraient pas un projet envisageable dans Papineau-Labelle?

Il est à noter que dans tout ce processus il y a une grande lacune; les contre-expertises. Le

CREDDO aurait aimé pouvoir élaboré avec forces détails sur tous les aspects du projet mais nous n'avons pas les moyens d'une société d'état. Par exemple les inventaires **fauniques et floristiques devraient être complétés par un autre organisme que celui du promoteur, n'ont pas pour accuser celui-ci de collusion mais à titre de respect des compétences de chacun.**

Solidarité sociale

Au Conseil régional de l'environnement, nous sommes conscients que le verglas a aussi causé des pertes au niveau économique. Nous savons que certains employés de l'industrie dans le secteur des pâtes et papiers, ont été mis à pied. Il est cependant difficile de croire que des multi-nationales telles Bowater ne gardent aucun stock de produits afin de ne pas être en reste en cas d'urgence et qu'elles n'ont aucun moyen d'assurer leurs pertes en cas de sinistre. En plus toute compagnie a une certaine **responsabilité sociale** face à son milieu et face à ses employés; elles auraient pu accorder un congé payé à ces derniers voir un salaire partiel, elles pourraient créer un fonds dans lequel tiré les salaires en cas de sinistre etc... D'ailleurs une grande partie des employeurs de la région ont pallié à la situation sans mises à pied.

Les gouvernements pourraient offrir des compensations aux travailleurs, travailleuses via les surplus de caisses d'assurance-emploi par exemple. Ils pourraient aussi stipuler dans un des règlements découlant des lois régissant l'emploi qu'en cas de désastre d'une durée de X jours, les

mises à pied pourraient se faire à partir d'un délai Y, puis que les travailleurs, travailleuses feraient l'objet de compensations en vertu du règlement adopté.

Dans le présent projet, on a beaucoup fait état de décibels et de nuisance, car les gens de Gatineau seront touchés par le doublement de la ligne arrivant au Poste Vignan. Selon les études le bruit produit par le poste lui-même changerait peu pour le voisinage, de même celui causé par les lignes qui ne se produit que lorsque les fils sont mouillées. Actuellement le bruit le plus nuisible est créé par les disjoncteurs en place qui «claquent» à intervalles réguliers (108 dba) une à deux fois par jour. Avec la nouvelle ligne on doublerait le nombre de ces appareils et en plus à cause de l'interaction avec le Poste Outaouais, ce claquement serait possiblement plus fréquent et irrégulier.

Il nous semble difficile de croire que ce niveau de bruit soit jugé acceptable et que la qualité de vie des gens n'en soit affectée. Au minimum si le projet devait être accepté, ce sur quoi nous avons de sérieuses objections, il faudrait que les anciens disjoncteurs soient remplacés par de nouveaux éléments moins bruyants même si cette politique ne s'applique que dans le cas de nouvelles installations. À 500 000\$ le disjoncteur, il est à espérer que les quatre appareils en

question pourraient faire l'objet de mesures d'atténuation.

Étant donné la proximité des maisons, sans débattre de la justification de cette proximité, il serait aussi important d'étudier les mesures d'atténuation possibles au niveau du paysage. Un simple écran végétal semble insuffisant dans le cas présent, une deuxième clôture en bois par exemple, avec des vignes pourrait mieux cacher le poste Vignan. Il est évident que les pilônes, ces espèces de géants de fer sont difficiles à masquer.

Conclusion et recommandations

En conclusion le CREDDO s'oppose à l'implantation de la ligne Grand-Brûlé-Vignan en raison des perturbations au milieu naturel, de l'amenuisement de la qualité de vie chez les gens de l'Outaouais et en raison surtout de la non justification du projet. Les sommes devant être déboursées ne peuvent être justifiées à nos yeux comme débours pour une police d'assurance qui ne servirait qu'à résoudre que 5% d'un problème similaire à celui encouru lors du verglas de 1998 .

Nos recommandations sont donc les suivantes:

1. Il est recommandé qu'Hydro-Québec utilise les sommes engagées pour ce projet, partiellement ou en totalité à **mettre sur pied des programmes d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelables ou de cogénération en région, un programme d'amélioration du réseau existant plus poussé (fils et pilônes plus résistants, méthodes de déglacage plus efficaces etc.)**.
2. Il est recommandé que le tracé traversant la Réserve Papineau-Labelle fasse l'objet **d'un moratoire en attendant le plan d'action de la Stratégie québécoise en matière des aires protégées**.
3. Il est recommandé qu'Hydro-Québec utilise le **système de turbines à gaz pour boucler la région de l'Outaouais**, évitant ainsi d'imputer des coûts énormes à l'environnement forestier.
4. Il est recommandé que nos gouvernements se penchent sur la question des **pertes salariales lors de sinistres ou de catastrophes et propose des mesures de garantie**.

5. Il est recommandé que les groupes faisant demande d'audiences **reçoivent des montants leur permettant d'offrir des contre-expertises plus étoffées.**



Conseil régional de l'environnement
et du développement durable de l'Outaouais

Madame Toupin
Bureau des audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 6A6

Le 8 novembre 2000

Madame,

Voici tel que convenu la copie papier du mémoire du CREDDO en regard du projet de la ligne à 315kV Grand-Brûlé-Vignan par Hydro-Québec.

J'espère que vous trouverez le tout à votre convenance sinon n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer mes salutations amicales,

Nicole DesRoches
Présidente

